

# Certifications en langues vivantes étrangères


ALLEMAND – ANGLAIS – ESPAGNOL

Session 2019

## Niveaux des certifications présentées

ALLEMAND	Attestation soit du niveau <b>A2</b> (utilisateur élémentaire) ou du niveau <b>B1</b> (utilisateur indépendant)
ANGLAIS	Attestation soit du niveau <b>B2</b> (utilisateur indépendant) avec sortie possible aux niveaux <b>B1</b> ou <b>C1</b> (utilisateur expérimenté)
ESPAGNOL	Attestation soit du niveau <b>A2</b> (utilisateur élémentaire) ou du niveau <b>B1</b> (utilisateur indépendant)

## Public

ALLEMAND	<ul style="list-style-type: none"><li>Elèves de <b>classe de seconde</b> des lycées généraux, technologiques et les lycées relevant du Ministère de la Défense (Lycées militaires d'Aix-en-Provence, d'Autun et Saint-Cyr ; Prytanée national militaire La Flèche)</li><li>Elèves de <b>classe de première</b> des lycées professionnels</li><li>Elèves de <b>classe de troisième</b> de l'enseignement bilingue à parité (académies de Nancy-Metz et Strasbourg)</li><li>Elèves de classe de troisième de langues et cultures européennes d'allemand ou élèves proposés par leur professeur</li><li>Elèves des établissements du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation</li></ul>
ANGLAIS  Changement de public par rapport aux sessions précédentes	<ul style="list-style-type: none"><li>Elèves de <b>classe terminale</b> des sections européennes d'anglais des lycées généraux, technologiques et les lycées relevant du Ministère de la Défense (Lycées militaires d'Aix-en-Provence, d'Autun et Saint-Cyr ; Prytanée national militaire La Flèche)</li><li>Elèves des sections européennes d'anglais de <b>classe terminale</b> de baccalauréat des lycées professionnels</li><li>Elèves de <b>classe terminale</b> des sections internationales</li><li>Etudiants de <b>2<sup>ème</sup> année des sections de technicien supérieur</b> suivantes : commerce international à référentiel commun européen, management des unités commerciales, négociation et relation client, technico-commercial, responsable d'hébergement, hôtellerie restauration, tourisme</li><li>Etudiants de <b>2<sup>ème</sup> année de la section de technicien supérieur</b> : agricole option technico-commercial</li></ul>
ESPAGNOL	<ul style="list-style-type: none"><li>Elèves de <b>classe de seconde</b> des sections européennes d'espagnol des lycées généraux, technologiques et les lycées relevant du Ministère de la Défense (Lycées militaires d'Aix-en-Provence, d'Autun et Saint-Cyr ; Prytanée national militaire La Flèche)</li><li>Elèves des sections européennes d'espagnol de <b>classe de première</b> des lycées professionnels</li></ul>

## Inscription des élèves et déroulement des épreuves

ALLEMAND ESPAGNOL	L'inscription se fait dans l'établissement par Inscrinet-CL entre le <b>lundi 19 novembre 2018 et le vendredi 21 décembre 2018</b>
ANGLAIS	L'inscription se fait dans l'établissement par Cyclades entre le <b>mardi 15 janvier 2019 et le jeudi 31 janvier 2019</b>

Sauf cas de force majeure, tout élève inscrit est tenu de se présenter aux épreuves et de passer l'ensemble des épreuves.

## Réception des sujets d'épreuves

Les établissements reçoivent de la DEC les supports d'épreuves en autant d'exemplaires que de besoin ainsi que les pistes audio sous format MP3.

## Dates des épreuves dans l'académie de Grenoble

<b>ALLEMAND</b>	Epreuves orales du mercredi 6 mars au vendredi 29 mars 2019  Epreuves écrites le jeudi 14 mars 2019 (9h-12h)
<b>ANGLAIS</b> <b>ESPAGNOL</b>	Epreuves orales du mercredi 6 mars au mercredi 20 mars 2019  Epreuves écrites le mercredi 6 février 2019 (9h-13h pour l'anglais et 9h-11h45 pour l'espagnol)

[BO du calendrier des épreuves orales et écrites pour la session 2019](#)

## Elèves en situation de handicap

**Les élèves en situation de handicap peuvent se présenter aux épreuves de certification.** Le professeur de langue devra signaler ces élèves, par voie hiérarchique à la division des examens et concours (DEC) de son académie **le plus tôt possible et, au plus tard avant le 21 décembre 2018**, en particulier pour les élèves nécessitant des sujets adaptés. Pour les sujets en braille, il doit être précisé lors de la demande : braille intégral, braille abrégé, avec ou sans support numérique, fichier .txt. La DEC informera immédiatement la DGESCO en précisant le nombre d'élèves pour lesquels des sujets adaptés (Arial 16, Arial 20 ou en braille) sont nécessaires. Les organismes certificateurs transmettront directement aux DEC les sujets en braille.

Dans tous les cas, il convient de se référer à la circulaire n°2015 -127 du 3 août 2015 parue au BOEN du 27 août 2015 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire pour ces candidats et à la circulaire n° 2011-220 du 27-12-2011 parue au BOEN du 12 janvier 2012 relative aux examens et concours de l'enseignement supérieur.

## Déroulement des épreuves écrites et orales

Elles se tiennent dans l'établissement de l'élève, sous la responsabilité du chef d'établissement. L'encadrement et la surveillance sont, dans la mesure du possible, confiés aux professeurs des langues concernées.

Pour les épreuves orales, les interrogateurs sont désignés par les services académiques parmi les enseignants ayant bénéficié d'une formation spécifique. Deux interrogateurs sont nécessaires pour chaque interrogation. La convocation des élèves est assurée par le chef d'établissement.

<b>ALLEMAND</b>	Durée de l'épreuve : 15 minutes par élève, sans temps de préparation Deux professeurs (l'un mène l'interrogation, l'autre observe et évalue) Le professeur évaluateur NE DOIT PAS être le professeur de l'élève
<b>ANGLAIS</b>	Durée de l'épreuve : 14 minutes <b>par paire de candidats</b> , sans temps de préparation Deux professeurs Les professeurs interrogateurs-évaluateurs NE DOIVENT PAS être les professeurs des élèves
<b>ESPAGNOL</b>	Durée de l'épreuve : 12 minutes par élève, avec 12 minutes de préparation Deux professeurs (l'un mène l'interrogation, l'autre observe et évalue) Le professeur évaluateur NE DOIT PAS être le professeur de l'élève

## Correction des épreuves et remontées des résultats

Le recteur d'académie désigne les correcteurs parmi les enseignants ayant bénéficié de la formation. Les supports écrits n'étant pas anonymes, il convient de veiller à ce que les professeurs ne corrigent pas les copies de leur propres élèves.

## Diffusion des résultats

<b>ALLEMAND</b>	La DEC transmet aux établissements les listes de résultats de leurs élèves <b>après le mercredi 22 mai 2019</b>
<b>ANGLAIS</b> <b>ESPAGNOL</b>	Les organismes certificateurs envoient les attestations et diplômes aux établissements durant la période estivale

*Synthèse rédigée par l'équipe éditoriale du portail académique interlangues de l'académie de Grenoble*